



## Différences parmi les catégories d'Enregistrement SPP

### 1. Définitions

- **Acheteur Final** : Une entreprise qui achète des produits certifiés SPP pour les mettre sur les marchés de consommation finale sous son nom ou sa marque commerciale, et qui répond aux critères des normes du système SPP qui lui sont applicables.
- **Distributeur de Matières Premières** : Entreprise **utilisatrice du label SPP** qui achète et vend des produits SPP sans les mettre sur un marché de consommation finale sous sa propre marque et sans indiquer le label SPP.
- **Intermédiaire** : Entreprise **non-utilisatrice** du label SPP qui achète et vend des produits SPP sans les mettre sur un marché de consommation finale sous sa propre marque et sans indiquer le label SPP.
- **Petit Acheteur** : Une entreprise qui achète des produits certifiés SPP pour les mettre sur les marchés de consommation finale sous son nom ou sa marque commerciale, et qui répond aux critères des normes du système SPP qui lui sont applicables. Ces entreprises achètent de petites quantités de produits SPP, c'est-à-dire pour une valeur totale de moins de 100 000 USD ou 150 000 USD par an (plafond en fonction des transactions et fournisseurs) et elles ont des obstacles financiers pour devenir un Acheteur Final SPP par elles-mêmes.
- **Utilisateur SPP** : Entreprise acheteuse ou Organisation de Petits Producteurs qui est pleinement autorisée à utiliser le label SPP, que ce soit en apposant, en publiant ou en se servant d'une façon quelconque du logo SPP ou par le biais d'une référence à son certificat SPP / document d'enregistrement SPP.

### 2. Avantages et responsabilités de chaque catégorie d'Enregistrement SPP

Avantages et responsabilités	Acheteurs Finaux	Distributeurs de Matières Premières	Petits Acheteurs	Intermédiaires
Vous versez une adhésion annuelle à SPP Global	Oui	Oui	Oui	Non
Vous passez un contrôle annuel (payant) effectué par un Organisme de Certification	Oui	Oui	Non	Oui
Vous faites l'objet d'un contrôle annuel mené par SPP Global	Non	Non	Oui	Non
Vous devez nous remettre un rapport d'achats/ventes (trimestriel/annuel) concernant vos produits d'origine SPP	Oui	Oui	Oui	Oui
Vous êtes pleinement autorisée à utiliser le label SPP, que ce soit en apposant, en publiant ou en vous servant d'une façon quelconque du logo SPP ou par le biais d'une référence à votre document d'enregistrement SPP.	Oui	Oui	Oui	Non
Vous payez des Frais d'Utilisation en fonction de vos ventes effectuées dans des conditions SPP	Oui	Oui	Oui	Non
Vous pouvez faire enregistrer des Petits Acheteurs et leur vendre des produits certifiés SPP	Oui	Oui	Non	Non
Vous devenez membre de SPP Global, c'est-à-dire que vous adhérez en tant qu'Associé Solidaire et vous avez le droit de participer et prendre la parole lors des Assemblées Générales de SPP Global.	Oui	Oui	Oui	Non



## Différences parmi les catégories d'Enregistrement SPP

SPP Global

2024-10-04\_V1.2

Vous figurerez dans la liste publique des acteurs SPP Global.	Oui	Oui	Oui	Oui
Vous avez la possibilité d'intégrer un organe de gouvernance de SPP Global	Oui	Oui	Oui	Non
Pour obtenir et renouveler votre document d'enregistrement SPP, il faut que vos clients soient eux aussi enregistrés auprès de SPP mais en tant qu'Acheteur Final.	Non	Non, à condition de ne pas dépasser 150 000 USD par origine.	Non	Oui